

DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES

Les personnes intéressées sont priées de noter qu'elles pourront être entendues par les membres du conseil d'arrondissement qui statueront, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008), sur des demandes approuvant :

- pour le bâtiment portant le numéro 360, boulevard René-Lévesque Ouest, une dérogation permettant la construction d'un bâtiment sous la hauteur minimale obligatoire, et ce, en dérogation à l'article 10 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) [dossier 113440003];
- pour la construction d'un nouveau bâtiment au 400, boulevard René-Lévesque Ouest, des dérogations permettant un mode d'implantation isolé au lieu de contigu, 47% de la superficie de la façade De Bleury à l'alignement de construction prescrit au lieu de 60%, aucun retrait de l'alignement de construction à hauteur supérieure à 44 m sur la façade Carmichael, une (1) aire de chargement au lieu de deux, un mur écran d'une hauteur maximale de 4,1 m au lieu de 2 m, une longueur des unités de stationnement de 5,28 m au lieu de 5,5 m, de déplacer un véhicule routier pour avoir accès à l'aire de stationnement, et ce, en dérogation notamment aux articles 34, 58, 61, 582, 617 et 627 du Règlement d'urbanisme de Ville-Marie (01-282) et à l'article 6 du Règlement sur les clôtures (c. C-5) [dossier 1136090026];
- pour la construction d'un nouveau bâtiment à être situé sur les lots 1 179 960 et 1 179 967 du cadastre du Québec, portant actuellement les numéros 648-650, rue Wellington, des dérogations mineures permettant, pour la façade de la rue des Sœurs-Grises, l'implantation de plans de façade au-devant de l'alignement de construction prescrit à 0 m de l'emprise de la voie publique et en surplomb de cette dernière ainsi que l'empiètement de constructions en saillie sur le domaine public, et ce, en dérogation aux articles 61 et 377 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) [dossier 1136090010].

La séance du conseil d'arrondissement au cours de laquelle sera étudiée cette demande aura lieu le mardi 7 mai 2013, à 19 h, au Collège de Montréal à la salle L'Ermitage, située au 3510, chemin de la Côte-des-Neiges.

Des renseignements concernant cette demande peuvent être obtenus en communiquant avec la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises au 514 872-9545 et en mentionnant le numéro de dossier indiqué précédemment.

Montréal, le 20 avril 2013

M^e Domenico Zambito
Secrétaire d'arrondissement